

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES
MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 83/004 7/01/1983

portant dissolution du 20° Bataillon d'Infanterie Mécanisée.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE.

- VJ IS : Vu - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
Vu - L'ORDONNANCE 1/69 DU 6 Février 1969 modifiant la Loi 11/66 du 22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
D. B. Vu - L'Ordonnance 6/69 du 24 Février 1969 portant organisation de la Défense Opérationnelle du Territoire ;
Vu - Le Décret 80/184 du 25 Avril 1980 portant création du 20° Bataillon d'Infanterie Mécanisée ;
Vu - Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974 portant création du Comité de Défense ;
Vu - Le Décret 77/195 du 25 Avril 1977 portant réorganisation du Ministère de la Défense Nationale ;
Vu - Le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu - Le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article 1er. - Le 20° Bataillon d'Infanterie Mécanisée, crée par Décret 80/184 du 25 Avril 1980 est dissout.

Article 2. - Le personnel et les moyens matériels ressortis au Tableau d'effectifs et de dotation (T.E.D) de cette Formation seront reversés dans les autres Formations de l'Armée Populaire Nationale.

.../..2

Article 3° : Le présent Décret qui abroge tous les textes antérieurs relatifs au 20° Bataillon d'Infanterie Mécanisée et qui prend effet à compter de la date de la signature, sera enregistré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo, publié et communiqué partout où besoin sera.-

FAIT A BRAZZAVILLE, le 7 Janvier 1983

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef de
l'Etat, Président du Conseil des
Ministres, Ministre de la Défense
Nationale,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre Délégué à la Présidence
de la République, Chargé de la
Défense Nationale,

Le Ministre des Finances,

Colonel Raymond-Damase NGOLLO.

ITHI-OSSETOUMBA-LEKOUNDZU.